



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

Renouvellement des lits dans les écoles maternelles

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Décembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99662

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

Affaires Scolaires

Renouvellement des lits dans les écoles maternelles

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le couchage des enfants en maternelle se fait sur des lits superposés à 2 ou 3 niveaux. Face à l'interdiction de coucher des enfants de moins de 6 ans sur des lits à étages, la Ville de Niort envisage de renouveler l'ensemble des lits de maternelle afin de se mettre en conformité avec le décret n° 99465 du 2 juin 1999. De plus, une norme NF doit être apposée sur le mobilier scolaire.

La solution de couchettes individuelles semble la meilleure. Nous devons acheter 900 couchettes ainsi que les draps sacs correspondants.

Ces lits à étages que nous ne pourrions plus utiliser en collectivité pourraient certainement être utiles à des familles.

C'est pourquoi, je propose que nous en fassions don aux associations caritatives intéressées :

- Croix Rouge Française : 8, rue Rochette - 79000 NIORT
- Anneau de l'Espoir Solidarité 79 : 41, boulevard Main - 79000 NIORT
- Secours Populaire - Rue Fontanes - 79000 NIORT

qui devront se charger de les proposer à des familles.

Ces lits ont déjà fait l'objet d'un apurement dans l'actif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué, à effectuer cet investissement qui s'élèvera à la somme de 290900,65 F.
- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer un don aux associations caritatives mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)